

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2025 - 18**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Pouvoir : 1

Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0 / Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET** : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION À TEMPS NON COMPLET À RAISON DE 22 HEURES HEBDOMADAIRES.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AGNIN SUR BION, Isère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur ARMANET Pascal, Maire.

**Date de convocation** : 19 juin 2025

**PRESENTS** : ARMANET Pascal, BAGUET GALLON Yoan, BALAN Jean-Baptiste, BRISON Sophie, CICERON Céline, COCHARD Virginie, DI PONIO Caroline, DURANTON Isabelle, GINON-REY Mathieu, GONNET Martial, PENET Eliane, PERRIN Alain.

**EXCUSÉS** : VACHER Roselyne

**ABSENT** : CHAPELIER Gilles

**POUVOIRS** : THEVENON Jean-Marie donne pouvoir à GONNET Martial

**Secrétaire de séance** : DURANTON Isabelle

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le **28 JANVIER 2025**.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint d'animation en raison de l'activité en périscolaire,

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi d'adjoint d'animation, permanent à temps non complet à raison de 22 heures hebdomadaire en temps scolaire.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter **du 25 JUIN 2025**

Filière : Animation,  
Cadre d'emploi : adjoints territoriaux d'animation,  
Grade : Adjoint d'animation territorial  
Ancien effectif : 4  
Nouvel effectif : 5

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER** la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial, permanent à temps non complet à raison de 22 heures hebdomadaires en période scolaire
- **D'ADOPTER** la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme.

Fait à Saint-Agnin Sur Bion,  
Le 11 Juillet 2025

La secrétaire de séance,  
**DURANTON Isabelle**



Le Maire,  
**ARMANET Pascal**

